

Vingt ans de réclusion pour le meurtre de Janusz



La cour d'assises de Seine-Saint-Denis a condamné jeudi soir Karounga T., un homme de 25 ans, à vingt ans de réclusion criminelle pour avoir tué un homme à la kalachnikov dans une cité de Pantin en 2011.

La cour a suivi les réquisitions de l'avocat général qui avait retenu la volonté de tuer. Le drame, qui n'avait rien à voir avec un règlement de comptes, s'était produit dans la nuit du 19 au 20 novembre 2011 dans la cité des Courtillères. Le principal accusé, Karounga T., avait croisé après une soirée alcoolisée le chemin de trois frères polonais et avait tenté de les dépouiller de leur argent et de leurs cartes bancaires.

Face à leur refus, l'homme armé d'un pistolet automatique et d'un fusil de type kalachnikov avait tiré en l'air puis sur l'aîné, Janusz, 42 ans. Touché à l'abdomen et au thorax, il était décédé quelques heures plus tard sur la table d'opération.

« C'est effrayant, une attaque de bandits de grand chemin comme on en voyait au Moyen Age », déplorait avant l'audience Alexandre-M. Braun, avocat de la famille de Janusz. Au procès, le tireur a nié avoir voulu le tuer. « C'est un départ de feu intempestif, il avait plus de 2 g d'alcool dans le sang, il a eu un mouvement de crispation sur l'arme », avait plaidé jeudi après-midi son avocat, Me Loïc Henriot. « Je sais que c'est impardonnable, mais je veux leur demander pardon », avait pour sa part assuré l'accusé, en désignant les proches effondrés de la victime.

En entendant le verdict, il est resté impassible. « L'arme était chargée et le tir s'est fait à bout portant », a déclaré le président de la cour en énonçant la peine. Pour les frères de la victime, « rien ne fera revenir » Janusz et « aucune peine ne serait suffisante pour ce genre de crime et pour exprimer [leur] douleur ».

Le complice du condamné, prénommé Tidiani, qui répondait d'extorsion de fonds et pour lequel le parquet avait requis trois ans ferme, a été acquitté. Il a toutefois été condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis pour détention de stupéfiants.